

**REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'ÉVALUATION
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>C 1. IDENTIFIER ET PREVENIR LES RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL DANS UNE ORGANISATION</p> <p>Agir sur les conditions de travail et prévenir les risques</p> <p>Organiser la prévention des risques</p> <p>Evaluer les risques pour la santé et la sécurité au travail au sein de l'entreprise, de la structure ou du service</p> <p>Identifier les situations de risques pour orienter vers les personnes ressources et permettre la mise en place d'un plan de prévention des risques (conception des lieux, installations et équipements de travail, substances chimiques, situations de travail)</p> <p>Proposer des solutions dans le document unique. Etablir un plan de prévention des risques (PPR) – Rédiger un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) – Négocier un accord – Actualiser les fiches de fonctions et de poste pour éviter les glissements de tâches – Diligenter des audits (ex. ergonomie)</p> <p>Reconnaître les différentes atteintes à la santé physique et mentale des travailleurs</p>	<p>Questionnaire : le candidat doit répondre à une ou plusieurs questions ouvertes liées à la théorie en insérant des illustrations pratiques, en lien avec l'actualité de la santé et de la sécurité au travail</p> <p>Les thèmes abordés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la réglementation en SST - Principes généraux de prévention des risques - Prévention pénibilité au travail - Risques professionnels (risques psychosociaux, burn out, harcèlements, discriminations...) - Ergonomie - Sociologie des risques pour la santé au travail <p>Etudes de cas : pour exemple, sur la base d'un cas d'entreprise ou de service, le candidat doit participer à l'élaboration d'un diagnostic des risques professionnels et prévoir la mise en place d'un plan de prévention adapté aux risques encourus en fonction des types d'activités concernées.</p>	<p>Le candidat oriente vers les interlocuteurs compétents pour le diagnostic et la mise en œuvre d'un plan de prévention pour éviter les atteintes physiques et morales à la santé au travail.</p> <p>Il qualifie les risques d'atteintes à la santé : risques d'atteintes à la santé physique et/ou mentale au travail, et leurs évolutions.</p> <p>Il mobilise des techniques d'audit permettant la mise en place d'un plan de prévention des risques et oriente vers sa mise en œuvre.</p> <p>Il organise de manière cohérente les techniques et stratégies de prévention des risques et d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail.</p> <p>Il améliore l'information et la sensibilisation à la prévention des risques</p> <p>Il prévoit la mise en place ou l'amélioration du processus stratégique de sécurité</p>

<p>C 2. GERER LES ATTEINTES A LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL SURVENUES</p> <p>Mettre en place les procédures de saisine des acteurs de la santé et sécurité au travail en cas d'atteinte à la santé physique et/ou mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisir les services de santé au travail <ul style="list-style-type: none"> • Médecine du travail • Administration et inspection du travail • Organisme de Sécurité sociale • Service de santé au travail interentreprises (SSTI) - Mobiliser les acteurs internes <ul style="list-style-type: none"> • Employeur • Salarié • Représentants du personnel - Comité social et économique (CSE) - Maîtriser les articulations des compétences des acteurs - Gérer l'absence du salarié 	<p>Questionnaire : le candidat doit répondre à une ou plusieurs questions ouvertes liées à la théorie avec des illustrations pratiques à insérer sur les actions à mettre en œuvre pour la gestion du risque survenu et de ses conséquences</p> <p>Les thèmes abordés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs de la santé au travail - Procédures de prise en charge des risques survenus - Contrôler et rédiger l'application de consignes de sécurité - Coordonner l'activité des équipes de contrôle des procédures - Etablir un rapport d'accident et d'incident <p>Etudes de cas : sur la base d'un cas d'entreprise ou de service, le candidat doit mettre en œuvre les procédures de prise en charge du risque survenu pour un ou plusieurs salariés et les procédures de rétablissement des conditions de sécurité en articulant les compétences des différents acteurs</p>	<p>Le candidat identifie clairement le rôle et les missions des acteurs de la santé et de la sécurité au travail dans la gestion du risque</p> <p>Il répond de manière cohérente à des questions pratiques de travailleurs victimes, d'employeurs, de DRH, de représentants du personnel, de services de santé au travail</p> <p>Il analyse la situation d'atteinte à la santé et à la sécurité survenue pour en assurer la meilleure gestion</p> <p>Il prévoit les actions efficaces à mettre en œuvre pour éviter que le risque ne se reproduise pour le même travailleur et/ou l'ensemble des autres intervenants</p> <p>Il maîtrise la réglementation du droit de travail relative à la gestion de l'absence du salarié</p>
--	---	---

<p>C 3. FACILITER L'INDEMNISATION DES ATTEINTES A LA SANTE ET A LA SECURITE AU TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orienter le travailleur dans la procédure de reconnaissance de l'inaptitude et aider à sa prise en charge - Prévoir les effets de l'atteinte sur le contrat de travail (aménagement du poste, reclassement, rupture du contrat, licenciement...) - Orienter le travailleur dans la prise en charge d'un accident du travail et une maladie professionnelle (reconnaissance et procédure) - Evaluer les préjudices et maîtriser les conditions d'indemnisation - Informer sur le contentieux des risques professionnels - Connaître les conditions de mise en œuvre des responsabilités civile (faute inexcusable et faute intentionnelle) et pénale de l'employeur 	<p>Questionnaire : le candidat doit répondre à une ou plusieurs questions ouvertes liées à la théorie et à la pratique de l'indemnisation des atteintes à la santé</p> <p>Les thèmes abordés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inaptitude - Effets sur le contrat de travail - Accidents du travail et maladies professionnelles - Contentieux des risques professionnels - Indemnisation des préjudices - Responsabilités de l'employeur <p>Etudes de cas : sur la base d'un cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, d'un risque professionnel, le candidat doit orienter le travailleur dans les procédures de reconnaissance et de prise en charge en vue de l'indemnisation de ses préjudices. Il doit pouvoir conseiller l'employeur quant aux démarches à mettre en œuvre</p> <p>+ Epreuve de synthèse pour certifier l'ensemble des compétences (C1 C2 C3) :</p> <p>Rapport professionnel consistant en l'étude d'une problématique liée à la santé et à la sécurité au travail présentée à l'écrit (min. 50 pages) et à l'oral devant le jury (20 à 30 min)</p>	<p>Le candidat informe précisément la victime sur la procédure de reconnaissance de l'inaptitude et sur les conséquences potentielles sur son contrat de travail</p> <p>Il sait gérer un dossier de demande d'AT/MP, et orienter la victime dans ses démarches</p> <p>Il oriente efficacement le travailleur victime d'un risque professionnel dans sa prise en charge amiable et/ou contentieuse pour l'indemnisation de ses préjudices</p> <p>La nomenclature des différents préjudices à indemniser et les différents fonds d'indemnisation concernés sont connus</p> <p>Les différents contentieux des risques professionnels et les conditions de mise en œuvre des différentes responsabilités sont appliquées</p> <p>Le candidat maîtrise l'ensemble des critères ci-dessus, mobilise ses capacités de synthèse et propose une analyse réflexive d'une problématique</p> <p>La certification est obtenue sur avis du jury qui prend en compte la moyenne des évaluations (supérieure ou égale à 10/20) et l'épreuve de synthèse écrite et orale.</p>
---	---	--